



Le secteur de la finition occupe de nombreux assistants en médias imprimés.

La formation AFP, une chance pour les PME

Instaurée il y a une décennie, l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) est encore peu connue. Ce diplôme permet cependant d'entrer dans la vie professionnelle de manière plus simple qu'avec le traditionnel certificat fédéral de capacité. **Philippe Evard**

Le CFC, certificat fédéral de capacité, demeure le principal sésame de la grande majorité des apprentis dans notre pays, qui couronne les trois ou quatre ans de formation professionnelle. Mais il existe aussi depuis 2004 l'AFP, l'attestation fédérale de formation professionnelle, qui certifie deux ans de formation selon le système dual (formation à l'école et en entreprise). Il s'agit d'une formation plus courte, qui permet d'entrer, dans certaines professions, en deuxième année de CFC. En

2013, 5000 AFP ont été délivrées en Suisse, pour environ 60'700 CFC. Aujourd'hui, il vaut donc la peine de valoriser cette filière moins connue et ainsi de permettre à de plus petites entreprises de former des jeunes.

40 contrats dans l'industrie graphique
L'AFP découle de la nouvelle Loi fédérale de la formation professionnelle de 2004. Dans notre pays, ce sont les associations professionnelles qui proposent des métiers. Les for-

mations AFP se sont mises en place au fur et à mesure à partir de là. Leur nombre augmente régulièrement. En effet, dans la plupart des cantons, on constate que le nombre de places disponibles dans les formations AFP a augmenté ces dernières années, tandis que le nombre de CFC est resté stable. Cette augmentation du nombre d'AFP suit la démographie. Dans notre branche, l'AFP a été introduite à partir de 2012 pour quelque 40 contrats par année.

L'AFP donne la possibilité à des jeunes moins doués scolairement de suivre et de réussir une formation selon leurs capacités. Avant 2004, un diplôme cantonal attestait d'une formation élémentaire, en faisant l'inventaire des connaissances et des capacités. Mais tous les cantons ne disposaient pas d'une telle possibilité. L'AFP a donc l'avantage d'être une attestation reconnue sur le plan national.

Autant de valeur que le CFC

Même si la formation ne dure que deux ans, cela ne veut pas dire qu'une AFP a moins de valeur qu'un CFC. Il ne s'agit surtout pas d'un CFC au rabais, car les métiers AFP sont des professions à part (voir exemples en encadré). L'AFP est un diplôme reconnu qui a une valeur sur le marché du travail. Il correspond à une réelle demande du marché. D'ailleurs, bien que l'AFP soit moins ancrée que le CFC, il y a certainement la possibilité de créer davantage de places pour cette nouvelle formation.

Dans la plupart des cantons, on constate que le nombre de places disponibles en AFP a augmenté ces dix dernières années.

Du côté des jeunes, certains tentent quand même un CFC mais doivent changer de profession en cours d'apprentissage. Il vaudrait donc mieux les encourager à faire d'abord une AFP. Au lieu de subir un échec dans une formation CFC, mieux vaut réussir une formation AFP. Les offices d'orientation et les ser-

Une liste non exhaustive

Voici quelques professions qui ont introduit la formation AFP. Cette liste est loin d'être complète, elle relève simplement que toutes les branches ont saisi l'opportunité de cette nouvelle formation.

Aide-carreleur AFP/Carreleur CFC
Aide en informatique AFP/
Informaticien CFC

Aide en soins et accompagnement
AFP/Assistant en soins et santé
communautaire CFC ou Assistant
socio-éducatif CFC

Aide-menuisier AFP/Menuisier ou ébéniste CFC

Assistant de bureau AFP/Employé
de commerce CFC

Assistant en médias imprimés AFP/
Technologue en impression CFC ou
Façonneur de médias imprimés CFC
ou Réalisateur publicitaire CFC
ou Technologue en emballages CFC

Confectionneur AFP/Créateur
de vêtements CFC

Employé en cuisine AFP/Cuisinier
CFC

Praticien forestier AFP/Forestier
CFC

Réparateur de chaussures
AFP/Cordonnier CFC

Concernant la formation d'assistant en médias imprimés, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'association professionnelle.

www.viscom.ch

vices cantonaux de formation professionnelle n'ont jamais fait beaucoup de publicité pour ces métiers. Il faut donc promouvoir les AFP dans une idée de pédagogie de la réussite.

Les employeurs sont bien soutenus

Cependant, les apprentis AFP ne sont pas nombreux à poursuivre leur formation avec un CFC. Environ un cinquième, voir un quart des apprentis continuent leur formation mais il faut insister sur le fait que l'AFP n'est pas une étape absolue et obligatoire vers le CFC. Elle permet à certains jeunes d'obtenir un CFC en prenant un peu plus de temps. Quant à l'employabilité, il n'y a pas de règle absolue. Dans certains métiers, on trouve facilement des

places de travail, dans d'autres moins facilement. Mais cette problématique se pose autant aux détenteurs d'une AFP qu'à ceux qui ont décroché un CFC.

Concernant le suivi des apprentis, les cantons ont l'obligation légale d'organiser un encadrement spécialisé pour l'AFP. En règle générale, pour la partie scolaire de la formation, les apprentis ont une heure de cours de plus par semaine, afin d'assurer un suivi scolaire. Dans le cadre du mandat professionnel, les enseignants des branches techniques ont des contacts avec les maîtres d'apprentissage. Ce suivi leur permet de donner un coup de main et de mieux repérer les difficultés. L'aide fournie aux employeurs est donc très importante.



L'assistant en médias imprimés trouve sa place dans tous les secteurs de l'industrie graphique.